



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Efficacité vaccinale dans les Outre-mer : une étude complète fait le point



Le groupement Epi-Phare a publié une étude sur l'efficacité vaccinale dans les Outre-mer. Elle conclut que « globalement, l'efficacité du vaccin contre les hospitalisations était de 94% et dépassait 90% dans chaque territoire d'Outre-mer, à l'exception de Mayotte. (...) L'efficacité du vaccin contre les décès en milieu hospitalier était similaire. La Guyane est le département où la vaccination s'est révélée la plus efficace, puisqu'elle a réduit de 96 % le risque d'être hospitalisé ou de décéder du Covid-19. Ainsi en Guyane, au cours de la période étudiée, une personne non vaccinée a eu 18 fois plus de risque de décéder du Covid 19 qu'une personne vaccinée.

C'est l'étude la plus complète sur l'efficacité des vaccins qui ait été réalisée Outre-mer. Le groupement Epi-Phare (Assurance maladie et Agence nationale de sécurité du médicament) a comparé les 276 778 Ultramarins qui ont reçu deux doses de vaccin entre le 27 décembre 2020 et le 31 juillet 2021 à autant d'Ultramarins du même âge, du même sexe et vivant sur le même territoire mais non vaccinés. Il a aussi comparé le nombre de leurs comorbidités. Ils ont suivi leur évolution vis-à-vis du Covid-19 jusqu'à la survenue d'une hospitalisation liée au Covid-19, d'un décès ou jusqu'à la fin de l'étude, le 30 septembre 2021. Tous ces résultats ont été obtenus à partir du Système national des données de santé (SNDS). Résultats : pendant que 96 des 276 778 vaccinés étaient hospitalisés pour Covid-19 pendant la période de l'étude, 1 465 l'étaient chez les 276 778 non vaccinés. Pendant que 19 des vaccinés décédaient avec le Covid-19 à l'hôpital, 285 des non-vaccinés décédaient dans les mêmes circonstances. Se faire vacciner contre le Covid-19, en Outre-mer, réduisait ainsi de 94 % le risque d'être hospitalisé avec le Covid-19 ou d'en décéder. Ce résultat, publié dans [Plos One](#) et résumé en français dans ce [communiqué](#), est du même ordre que ceux obtenus dans d'autres études ailleurs dans le monde.

En Guyane, 26 328 personnes ont reçu leurs deux doses de vaccin pendant la période de l'étude. Six ont été hospitalisées avec le Covid-19 pendant la période de l'étude. Chez les 26 328 non-vaccinés du même âge, de même sexe avec lesquels ils ont été comparés, les chercheurs ont enregistré 147 hospitalisations liées au Covid-19, soit 24,5 fois plus. S'agissant des décès, ils en ont comptabilisé un seul (une personne était considérée comme vaccinée dès lors qu'elle avait reçu sa seconde dose depuis au moins quatorze jours, ce qui explique qu'un des deux décès d'avril 2021 ne soit pas pris en compte dans l'étude). Chez les 26 328 Guyanais non-vaccinés auxquels ils ont été comparés, il y a eu 18 décès sur la même période. L'efficacité des vaccins (principalement Pfizer s'agissant de la Guyane) a été calculée à 96 % en Guyane, que ce soit pour se protéger d'une hospitalisation ou d'un décès.

Entre le 15 juillet et le 30 septembre 2021, soit essentiellement pendant la vague delta, l'efficacité est restée la même. Notamment en Martinique (95 % d'efficacité) et en Guadeloupe (91 %) qui ont connu de terribles vagues, avec respectivement 2 700 et 2 000 hospitalisations liées au Covid-19. En Guyane, où cette période a vu la circulation successive des variants gamma puis delta, l'efficacité a été calculée à 97 % contre les hospitalisations.

Enfin, la vaccination s'est révélée d'autant plus efficace que la personne souffrait de moins de comorbidités. Elle était de 97 % chez les personnes sans ou avec une comorbidité, encore de 90 % chez les personnes porteuses de quatre comorbidités et de 83 % chez les personnes souffrant de cinq comorbidités ou plus. Ce résultat « ne doit pas être interprété comme un échec de la vaccination, soulignent les chercheurs. Les vaccins étaient très efficaces, mais encore plus chez les personnes ne présentant pas ou peu de comorbidités. Ceci est particulièrement intéressant, car les personnes originaires des DOM-TOM ont des fréquences plus élevées de diabète, de dialyse chronique et d'accidents vasculaires cérébraux qu'en France métropolitaine, qui sont des facteurs de risque médicaux pour le développement de Covid-19 sévères. »

Situation épidémiologique



♦ Une dizaine de cas de Covid-19 par jour

Dans le [point épidémiologique](#) publié hier par Santé publique France, les indicateurs virologiques du Covid-19 poursuivent leur baisse. L'incidence, la semaine dernière, s'est élevée à 26 cas pour 100 000 habitants, soit 11 cas par jour, en moyenne. Les hôpitaux ont accueilli six nouveaux patients atteints de Covid-19.

Aucun n'a été admis en réanimation et aucun décès n'a été constaté. Le sous-variant omicron BA.5 représente 73 % des prélèvements séquencés.

Infos chiffres

CHIFFRES VACCINATION



Vaccinations

- ◆ **146** vaccinations en 7 jours, du 8 au 14 septembre 2022
- ◆ **41,5 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr



- ◆ **93 692** cas cumulés (+ 88 en 1 semaine) le 15 septembre 2022
- ◆ **5** patients (-1) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **0** patients (-1) en réanimation
- ◆ **410** décès (+2) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ **81 078** cas (+ 19 en 1 semaine) et **1 384** décès (=) cumulés au 13 septembre 2022
- ◆ **1** (-5) patient hospitalisé et **0** (=) patient en soins intensifs

EN BREF

◆ Yana Santé reconnue comme équipe de soins primaires



Dans un courrier adressé au Dr Jawad Bensalah, radiologue à Cayenne, Clara de Bort lui confirme reconnaître Yana Santé, qu'il préside, comme équipe de soins primaires (ESP). La directrice générale de l'ARS souligne que « le projet de santé de l'association répond aux critères qui ont été définis dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé. La qualité de votre projet de santé et la composition de l'équipe soignante permettrait l'évolution vers un statut de maison de santé (MSP), et ainsi, d'obtenir un financement annuel via l'Accord Cadre Interprofessionnel (ACI) des MSP. Un accompagnement va vous être proposé par mes services. »

Les ESP sont un mode d'organisation coordonné, conçu par des professionnels de santé. Elles fédèrent plusieurs professionnels de santé assurant des soins de premier recours, dont au moins un médecin généraliste, qui souhaitent améliorer les parcours de santé de leurs patients. Leur projet s'organise autour de leur patientèle, ce qui les distingue des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), dont le projet s'articule autour de la population présente sur leur territoire d'action. Il n'est pas établi de norme concernant le statut juridique des ESP : maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé ou formes de coopération plus légères.

L'ESP Yana Santé est composé des Dr Jawad Bensalah (radiologue), Elodie Misran et Awad Esper (généralistes), des infirmières Isabelle Pariset, Amélie Coutin et Norindr Somivilay, ainsi que d'Elenka Briais (podologue), tous installés dans le quartier de Mont-Lucas, à Cayenne. Son projet de santé s'articule autour de plusieurs actions :

- Des plans personnalisés de coordination en santé : pathologies chroniques, populations vulnérables ;
- Des réunions de concertation pluri-professionnelles autour des patients complexes ou en perte d'autonomie ;
- Des réunions d'analyse des pratiques et d'amélioration de la prise en charge ;
- Des protocoles pluri-professionnels : prise en charge du diabète, suivi de l'hypertension artérielle, protocole obésité infantile...
- Des actions de prévention : dépistage du cancer du sein, dépistage de l'anévrisme aorte abdominale, dépistage du diabète de type II et de l'obésité...
- Des programmes d'éducation thérapeutique : risques cardiovasculaires, diabète et/ou surpoids adulte.

♦ Appel à projets Parcours de soins global après le traitement du cancer



L'ARS Guyane a lancé un appel à projets sur les soins de support post-cancer. Les soins de support représentent « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades, parallèlement aux traitements spécifiques (ou pas) tout au long des maladies graves ».

En 2016, l'INCa a défini un panier avec :

- Quatre soins de support socle : douleur, nutrition, prise en charge psychologique, ainsi que prise en charge sociale, familiale et professionnelle.
- Cinq soins de supports complémentaires : activité physique adaptée, conseils sur l'hygiène de vie, soutien psychologique des proches et des aidants, mise en œuvre de la préservation de la fertilité, troubles de la sexualité.

Ce parcours de ville, qui peut également être réalisé en établissement, mis en œuvre après la fin du traitement actif s'inscrit dans la complémentarité du parcours hospitalier durant lequel le dispositif d'annonce et des soins de support sont proposés au patient. Dispensé dans les douze mois après la fin du traitement et suivant la prescription médicale, il comporte :

- Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique réalisé par un professionnel et faisant l'objet d'un projet d'activité physique adaptée, et le cas échéant un bilan psychologique et/ou un bilan diététique
- Des consultations de suivi de diététique et/ou psychologique : au maximum six au total pour l'ensemble des deux disciplines.

La population visée est celle des patients atteints de cancer reconnus en affection de longue durée (ALD) et jusqu'à 12 mois après la fin du traitement.

Les dossiers sont à adresser d'ici au 15 octobre à Marine Barthélémy, responsable de l'offre de soins ambulatoires : marine.barthelemy@ars.sante.fr.

♦ Les CIC prennent fin

Après deux ans et demi de fonctionnement, la cellule interministérielle de crise (CIC) s'est réunie pour la dernière fois, hier après-midi, à la préfecture. Réunie d'abord quotidiennement le matin à 7 heures, puis une fois par semaine le jeudi, et ces derniers mois, une fois tous les quinze jours, la CIC permettait de partager les informations sur l'épidémie entre services de L'État, élus, socioprofessionnels et représentants de la société civile.

♦ Les autotests restent gratuits pour les personnels travaillant dans les écoles et établissements scolaires



S'ils le souhaitent, tous les personnels travaillant au contact des élèves dans les écoles et les établissements scolaires (personnels relevant de l'Éducation nationale, des collectivités territoriales et de l'enseignement agricole notamment) peuvent obtenir gratuitement des autotests en pharmacie. Sur présentation d'une attestation professionnelle établie et remise par l'employeur (service académique, collectivité territoriale...)

ainsi que d'une pièce d'identité, chaque bénéficiaire se verra délivrer 10 autotests par mois.

Le site du ministère de l'Éducation nationale met à jour régulièrement sa [page consacrée au protocole sanitaire](#) ainsi que sa [foire aux questions](#).

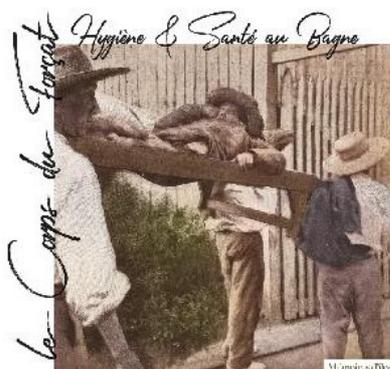
♦ « Diabète et marathon » : diffusion jeudi sur Guyane la 1ère



Le 3 avril, six patients du service de diabétologie de l'hôpital de Cayenne bouclaient leur défi de participer à un marathon ou à un semi-marathon, en compagnie de leurs soignants, dont le Dr Nadia Sabbah, cheffe du service ([lire la Lettre pro du 8 avril](#)).

C'était à Ajaccio (Corse-du-Sud). Ce projet, lancé en 2020 et ralenti par l'épidémie de Covid-19, a été suivi pendant les deux ans par une journaliste de Guyane la 1ère. Pendant deux ans, Catherine Boutet a participé aux entraînements tout comme les patients et soignants. L'objectif étant de montrer aux Guyanais que quel que soit le diabète, type 1 ou type 2 (ou autres), on peut se lancer des défis et pratiquer une activité physique quotidienne bonne pour sa santé. Le reportage « Diabète et marathon » sera diffusé jeudi prochain, dans l'émission « Pagra » de Guyane la 1ère, à 20h05

♦ L'ARS accueille l'exposition « Le corps du forçat - Hygiène et santé au bain »



Du 20 septembre au 6 octobre, le public pourra découvrir l'exposition « Le corps du forçat - Hygiène et santé au bain », dans les locaux de l'ARS (66, rue des Flamboyants, à Cayenne). Préparée par l'association Agamis, elle présente, par le biais d'une iconographie riche et de témoignages d'époque, les conditions de vie et de soins des bagnards en Guyane. Elle décrit également le parcours et les missions des soignants (médecins, infirmiers) et se termine par un focus sur deux personnalités : les Drs Léon Collin et Louis Rousseau. Tous deux ont contribué à soigner les bagnards et le personnel de l'Administration pénitentiaire. Ils ont également fait œuvre de mémoire grâce à leurs textes et leurs

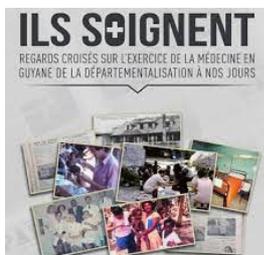
photographies. Ils racontent avec l'acuité du soignant ce qu'étaient l'hygiène et les soins à l'époque du bain.

Cette exposition culturelle sera ouverte au public du 20 septembre au 6 octobre aux horaires suivants :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 15h
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h

♦ L'exposition « Ils soignent » à l'hôpital Jean-Martial

Les Journées du patrimoine, ce week-end, sont l'occasion de découvrir l'exposition « Ils soignent – Regards croisés sur l'exercice de la médecine en Guyane, de la départementalisation à nos jours ». Elle sera visible à l'hôpital Jean-Martial, place des Palmistes, à Cayenne. L'ancien hôpital



sera ouvert à la visite samedi et dimanche, de 9 heures à 17 heures. Des visites guidées sont proposées les deux jours, à 9 heures et 15 heures.

Inscriptions : musee@ctguyane.fr ou **0694 96 66 71**.

◆ Le Serac inaugure son carbet des sourds



A l'occasion de la Journée mondiale des langues des signes, le 23 septembre, le Serac ouvre ses portes, 15, rue Robert-Adami à Rémire-Montjoly, de 15 heures à 19 heures. L'association inaugurerait son carbet des sourds et sa buvette, ce jour-là. Elle propose également à chacun de répondre à [un questionnaire sur les langues des signes, en ligne](#).

Agenda



Aujourd'hui

■ Colloque sur la réhabilitation psychosociale, organisé par la Mapi du Chog, à 8h30 à la mairie de Saint-Laurent du Maroni. Inscriptions : secmapi@ch-ouestguyane.fr

■ Dépistage VIH, VHB et VHC, sur la place de la mairie, à Saint-Georges, avec les associations Daac, IDSanté et DPac Fronteira, ainsi que le centre hospitalier de Cayenne. Stands de

prévention et animations en soirée.

Demain

■ K Fé Rainbow, avec le réseau Kikiwi et le Planning familial 973, de 9h30 et 12h, au Planning familial, au 26, rue Félix-Eboué, à Cayenne. Thème des échanges : les orientations sexuelles, « Peux-tu être qui tu es, chez toi ? »

■ Exposition « Ils soignent – Regards croisés sur l'exercice de la médecine en Guyane, de la départementalisation à nos jours », à l'hôpital Jean-Martial, de 9 heures à 15 heures.

Dimanche

■ Village sport santé, de 7 heures à 12h30 au bourg de Matoury. Programme : <http://www.lacoursedeladiversite.com/>

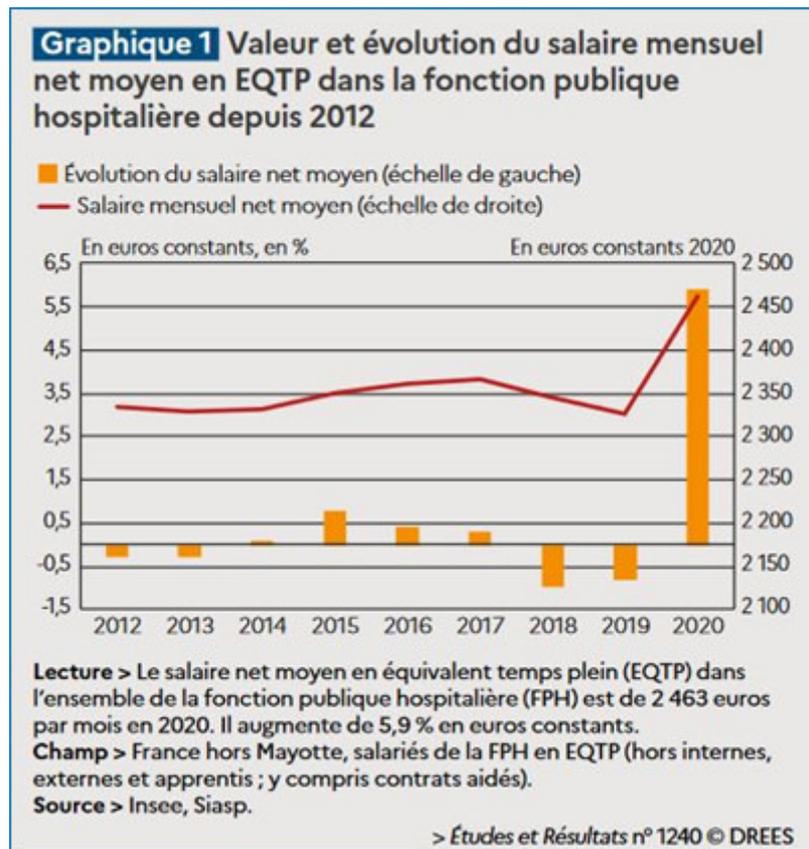
■ Exposition « Ils soignent – Regards croisés sur l'exercice de la médecine en Guyane, de la départementalisation à nos jours », à l'hôpital Jean-Martial, de 9 heures à 15 heures.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

En un coup d'oeil

En 2020, le salaire net moyen dans la fonction publique hospitalière (FPH) a augmenté de 5,9 % en euros constants, annonce la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), dans une [étude publiée mercredi](#). La prime Covid, versée à

environ quatre agents sur cinq, compte pour 3,7 points ; le reste provient des accords du Ségur de la santé et du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires. Cette année-là, le salaire net moyen a été de 2 463 euros par mois, dans la FPH.



Infos

Utile pour votre exercice



► Les recommandations de la HAS pour limiter la survenue des suicides et tentatives en milieu de soins

A partir de l'analyse des 795 cas de suicides et tentatives de suicides déclarés dans le cadre du dispositif national de déclaration des événements indésirables graves associés aux soins entre mars 2017 et juin 2021, la Haute Autorité de santé

(HAS) a publié, le 8 septembre :

- [Le rapport d'analyse des circonstances et des causes de ces 795 évènements](#) assorti d'enseignements et préconisations aux établissements en vue de réduire leur survenue ;
- [Un nouveau « Flash sécurité patient »](#), illustré par 4 cas pour sensibiliser les professionnels de santé à la gestion des risques de suicides et tentatives de suicide.

« Les trois causes profondes récurrentes identifiées par les équipes dans les déclarations de cas de suicides et tentatives de suicide sont le manque de sécurisation des locaux, l'absence d'évaluation du risque suicidaire et les défauts organisationnels », [souligne la HAS dans un communiqué](#).

Pour y répondre, elle rappelle les préconisations qui s'appliquent à tous :

- Définir les objectifs de prévention du suicide au sein de l'établissement (projet ou programme d'établissement).
- Sécuriser l'environnement en limitant notamment l'accès aux moyens possibles de suicide comme :

- les points de fixations et liens pour la pendaison ou la strangulation,
- l'accès aux terrasses, escaliers et fenêtres,
- les sacs plastiques et sacs poubelles pouvant servir d'objet de suffocation, les médicaments, objets coupants ou en verre cassable, briquets et sèche-cheveux.
- Évaluer le risque de suicide du patient sur la base de facteurs multidimensionnels comme les antécédents personnels (anciennes tentatives de suicides, addiction en phase de sevrage, dépression, troubles de la personnalité...) ou la survenue d'événements négatifs (perte, conflits, problèmes financiers, dates anniversaires traumatiques, annonce d'un diagnostic ou de soins lourds...).
- Évaluer la situation clinique du patient.
- Construire un plan personnalisé de sécurité quant à l'accès aux moyens de suicide et au parcours du patient dans l'immédiat et dans les jours à venir.
- Savoir gérer l'événement quand il survient (postvention).
- Gérer la sortie d'hospitalisation d'un patient qui a fait une tentative de suicide avec par exemple le dispositif Vigilans ([lire la Lettre pro du 29 avril](#)).
- Penser aux secondes victimes, les soignants, en les formant, les informant, les accompagnant.
- Améliorer la culture sécurité, notamment par l'utilisation du guide d'évaluation du risque de suicide ou la déclaration des cas.
- Rappeler les droits des personnes malades et en fin de vie.

En synthèse de ces préconisations, 4 messages-clés sont diffusés via un Flash Sécurité Patient consacré à cette thématique :

- Penser à repérer systématiquement le risque suicidaire;
- Penser à repérer les troubles de l'humeur;
- Penser à informer sur les dispositifs de soutien existants (exemples : Vigilans, le 31 14 - numéro national de prévention du suicide) ;
- Ne pas négliger la postvention (la gestion de l'événement quand il survient).

En Guyane, deux numéros sont accessibles pour les personnes en souffrance ou leur entourage, dans le but de prévenir un geste suicidaire :

- Le **31 14**, numéro national de prévention du suicide, est accessible depuis la Guyane, 24/24, 7/7
- Le **0800 703 973** est le numéro du dispositif Vigilans, à l'hôpital de Cayenne. Le personnel répond du lundi au vendredi, de 9h30 à 16 heures.

Important : ces numéros sont aussi accessibles aux professionnels (soignants, enseignants, travailleurs sociaux, employeurs...) qui craignent un risque suicidaire d'un de leurs patients, élèves, usagers, employés ou autre.

Utile pour votre exercice

► **L'EMA encourage le rappel anti-Covid avec les différents vaccins autorisés**

La directrice exécutive de l'Agence européenne du médicament (EMA), Emer Cooke, a incité les Européens à avoir recours à un rappel vaccinal contre le Covid-19 quel que soit le produit disponible, mercredi lors d'une conférence organisée par Reuters et rapportée par APM. « Mon message est de faire confiance à tous les vaccins qui vous sont proposés », a-t-elle souligné. Elle a rappelé que l'apparition d'un nouveau variant dans les prochains mois est une hypothèse qui ne peut pas être écartée. Après avoir approuvé des vaccins bivalents ciblant le sous-variant BA.1, l'EMA a approuvé une version du vaccin Pfizer ciblant les sous-lignages BA.4 et BA.5.



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)